

Présence d'André Malraux sur la Toile, article 183, juin 2016

Revue littéraire et électronique de <www.malraux.org> / ISSN 2297-699X

Texte repris de *Présence d'André Malraux*, hors-série n° 1, 2004 :

«Malraux et l'Inventaire général».¹

Dominique Hervier et Francine Arnal

**André Malraux, André Chastel
ou les deux inventeurs de l'Inventaire général²**

Dans l'aventure de la création de l'Inventaire général, la figure d'André Malraux a tendance à éclipser celle de l'historien d'art et chroniqueur du journal Le Monde, André Chastel. Or, si Malraux a pu seul donner à l'entreprise sa caution officielle et son envergure administrative, il revient à André Chastel d'en avoir le premier senti la nécessité et l'urgence et conçu l'idée. Francine Arnal et Dominique Hervier, en s'appuyant sur des documents et des témoignages en partie inédits, reviennent donc sur le rôle d'André Chastel et sur l'histoire d'une collaboration fructueuse.

S'il semble tout naturel aux nouvelles générations de porter au crédit d'André Malraux l'invention de l'Inventaire, et si sa personnalité est définitivement associée à la genèse de l'entreprise, dans un registre qui prend avec le temps une valeur mythique – de même que la silhouette des bâtisseurs de Saint-Savin en est devenu le signe iconique – il ne nous paraît pas inutile, aujourd'hui, de cerner le rôle qu'André Chastel joua auprès du ministre dans le lancement du projet et dans son développement au long des vingt

¹ Le premier hors-série de *Présence d'André Malraux* publié par le professeur Henri Godard rassemble les actes de la journée d'études consacrée à «Malraux et l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France» tenue à la Bibliothèque nationale le 23 mai 2003. NDLR.

² La présente contribution se substitue à celle que Jean-Marie Pérouse de Montclos devait prononcer sur le même thème et qu'il n'avait pas pu présenter.

premières années, et de rassembler les éléments fondateurs de leur rencontre et de leur entente. Il y eut en effet, à n'en point douter, entre ces deux personnalités, de véritables passages de relais que nous aimerions mettre en évidence en recourant à quelques témoignages, certains déjà connus, d'autres inédits³.

Force est d'abord de constater que nous savons fort peu de choses sur le détail des circonstances dans lesquelles Malraux choisit d'adhérer à ce projet; la légende masque très vite le déroulement historique, et lorsque l'entreprise apparaît au grand jour, dès le début des années 1960, et devient cet Inventaire Malraux dont Isabelle Balsamo nous dit ici même l'extraordinaire impact sur les régions, l'aura du ministre éclipse pour la société civile le rôle véritablement fondateur de l'universitaire André Chastel que seul le cercle restreint des historiens de l'art connaît bien. Il faudrait donc poser certaines questions – qui aujourd'hui encore ne peuvent être toutes élucidées – et nous pencher sur cette complicité tacite entre les deux hommes qui entraîna une répartition des rôles : nous allons tenter de la retracer⁴.

Le contexte de l'immédiate après-guerre

Afin de comprendre la genèse du projet d'inventaire ou plutôt sa renaissance au XX^e siècle, nous devons remonter au début de l'après-guerre et évoquer un André Chastel journaliste, tout juste revenu de captivité. Ce jeune normalien, encore professeur de lycée, était alors absorbé par la préparation de sa thèse sur l'humanisme florentin; rien ne le préparait à alimenter régulièrement la Chronique du journal *Le Monde*. Ces articles – près d'une centaine, consacrés à l'architecture et au patrimoine, écrits de 1945 à 1964 – donnent

³ Le rôle d'André Chastel dans la fondation de l'Inventaire général a été mis en lumière pour la première fois dans un article d'Isabelle Balsamo «Comme le coq du clocher...», «André Chastel et l'Inventaire général», *La Revue de l'art*, n° 93, numéro d'hommage à André Chastel, p. 42-44. Nous remercions vivement pour leur aide et leurs encouragements Jean-Marie Pérouse de Montclos qui a bien voulu rassembler ses souvenirs au cours d'un entretien qui s'est déroulé le 25 novembre 2003, à l'hôtel de Vigny; Christian Pattyn, ancien directeur du Patrimoine, et Geneviève Gentil, secrétaire générale du Comité d'histoire du Ministère de la Culture. Les souvenirs de Madame Lorgues-Lapouge qui fut l'assistante d'André Chastel au Collège de France et qui a puisé généreusement dans ses archives nous ont également été très utiles.

⁴ Si le temps a manqué à l'issue de cette journée «André Malraux et l'Inventaire général» qui s'est déroulée en mai 2003 à la B.n.F., pour approfondir certaines recherches, les historiens à venir pourront les poursuivre et établir avec précision la concordance des faits et des dates.

cependant l'impression d'une grande continuité et d'une féconde complémentarité des thèmes : «Plus précisément, il apparaît que c'est dans ces premières années que se sont formées quelques-unes des constantes du propos sur l'architecture, l'urbanisme et le patrimoine»⁵.

Le tout premier article, publié dans le journal *Le Monde* le 18 décembre 1945, intitulé «Visage de la ville, préserver et construire», formule clairement le défi qui s'impose au gouvernement français au lendemain de la guerre, dans un pays aux villes meurtries : la richesse du passé monumental et l'ampleur des dévastations incitent André Chastel à poser le principe «*que rien de vraiment créateur ne sera fait tant que la tâche de conservation et celle de construction resteront distinctes dans les esprits*». Un peu plus loin, il écrit : «*La France n'est pas un pays neuf, on ne construit pas une ville en Normandie ou en Lorraine, on ne relève pas une rue sinistrée au bord de la Seine comme s'il s'agissait d'élever la cité future dans les prairies d'Amérique*»; et il conclut : «*C'est la masse française, de l'instituteur au journaliste, de l'industriel au paysan, qui, en renouvelant presque insensiblement sa manière de voir, pourrait devenir l'agent naturel et multiple de la reconstruction, de la préservation, de la restauration des villes françaises*»⁶. Certes, ses prises de position sur la reconstruction et la création du MRU (Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme) vont évoluer avec les années, mais le principe directeur de ses jugements est de conserver un centre-ville ancien tandis que la périphérie des villes peut être ouverte à l'innovation. La voix d'André Chastel prend à cette époque un accent d'urgence pour énoncer qu'il «*s'agit d'associer à la tâche de reconstruction un effort pour sauver dans les ruines mêmes des créations irremplaçables... Les œuvres d'art, qui semblent à certains si inutiles, ne disparaissent pas sans accroître la solitude et le malheur de ceux qui vivaient, même distraitemment, auprès d'elles*»⁷.

⁵ André Chastel, *Architecture et Patrimoine, choix de chroniques du journal «Le Monde»*, textes réunis et annotés par Dominique Hervier et Christiane Lorgues-Lapouge, introduction de Jean-Marie Pérouse de Montclos, Paris, Imprimerie nationale, Editions et *Inventaire général*, 1994, p. 14. Dans cette introduction, Jean-Marie de Montclos apporte un témoignage éclairant sur la personnalité d'André Chastel et particulièrement sur la complémentarité de ses activités de journaliste avec celles de l'universitaire.

⁶ André Chastel, «Visage de la ville, préserver et construire», 18 décembre 1945, *op. cit.*, p. 32.

⁷ Article du 22 janvier 1946, *op. cit.*, p. 35.

Pour comprendre comment se forge sa conviction qu'il faut relancer l'idée d'un inventaire – dont la France, ne l'oublions pas, a été la première initiatrice – l'autre donnée importante est l'attention qu'il a toujours portée à l'espace et à son histoire; la familiarité sensible avec les terroirs doit s'inscrire dans le cadre d'un savoir qui l'approfondira et l'orientera vers l'action. Chastel a le sentiment que les strates successives de la civilisation ont construit des ensembles incomparables qu'il faut apprendre à déchiffrer si l'on veut se donner les moyens de les faire évoluer harmonieusement. Citons-le : *«L'amour du patrimoine se manifeste de façon instinctive dans la conscience des terroirs et de façon éclairée dans la démarche du savoir»*⁸.

En avril 1952, dans «Le sort des vieilles pierres», article écrit à l'occasion de la parution de l'ouvrage de Paul Léon, *La Vie des monuments français*, Chastel dégage l'idée de l'étroite solidarité, en France, des activités d'inventaire et de conservation⁹.

N'oublions pas qu'au sortir de la guerre, l'histoire de l'art en France est en sommeil, que la recherche sur nos artistes et sur l'architecture française est en passe de devenir une spécialité des savants étrangers, que la documentation érudite est souvent peu publiée ou difficilement accessible. L'inventaire a été entrepris dans de nombreux pays d'Europe, l'Allemagne a bouclé le sien en un demi-siècle¹⁰. Le militantisme patrimonial d'André Chastel réagit affectivement à ce retard français, dû aux échecs répétés des inventaires qui se sont succédés depuis qu'en 1790, l'Assemblée nationale avait chargé «les directoires des départements de dresser l'état des monuments, des églises et maisons devenus domaines nationaux». Quelques années plus tard, il saura développer devant Malraux un argumentaire qui peut nous apparaître aujourd'hui nationaliste et presque chauvin, mais qu'il faut replacer dans le contexte de l'époque.

On retiendra donc de cette première phase la précocité d'analyse du chroniqueur, la clairvoyance qui est la sienne sur les moyens à mettre en œuvre. L'opinion publique est

⁸ André Chastel, «La notion de patrimoine», dans P. Nora, dir., *Les Lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1986, tome II, *La Nation*, p. 445.

⁹ *Op. cit.*, p. 85-87

¹⁰ Balsamo, Isabelle, «André Chastel et l'«aventure» de l'Inventaire», p. 97 dans *Les Affaires culturelles au temps d'André Malraux, 1959-1969*, Comité d'histoire du ministère de la culture, Paris, La documentation française, 1996. Sur ce sujet, l'entretien récent avec Jean-Marie Pérouse de Montclos confirme bien cet état d'esprit.

préparée, les idées ont pris forme, elles vont désormais pouvoir s'ancrer dans un processus tout à la fois administratif et politique.

Les années décisives et le Plan

La seconde phase, accompagnée par la communauté des scientifiques et des administrateurs, se déroule vers la fin des années 1950. André Chastel a su sensibiliser des collègues de l'université et du CNRS comme Louis Grodecki, des responsables de la Société française d'archéologie comme Francis Salet et Marcel Aubert, à l'urgence de reprendre le projet d'un inventaire national. Marcel Aubert qui participe activement aux travaux du IV^e Plan de développement économique et social, qui fait partie de la commission de l'équipement culturel et du Patrimoine artistique dont l'ambassadeur Hoppenot assume la présidence, qui travaille activement dans la section Monuments historiques, décide de soutenir le projet. C'est au sein de ce groupe de travail qu'architectes en chef et inspecteurs généraux des Monuments historiques mettent au point les grandes lignes du projet. Leurs réflexions aboutissent à la constitution d'un comité consultatif provisoire, chargé de l'étude des problèmes administratifs et scientifiques que pose la réalisation de l'Inventaire général des Monuments et des richesses artistiques de la France, institué par arrêté en date du 24 janvier 1963.

Parallèlement à ce travail effectué à la section Monuments historiques, André Chastel a fait paraître, toujours dans *Le Monde*, une série de trois articles (8, 15 et 22 septembre 1961) sous le titre générique «Voir l'architecture», qui se conclut par «*Pour un Inventaire national, l'architecture, problèmes et besoins*»¹¹. Il y établit une sorte de bilan, nourri de ses réflexions sur la création, la rénovation, les restaurations : c'est la première manifestation «médiatique» du projet, encore dans son enfance. Citons-le : «*Ce développement de la connaissance historique, tout comme l'action concrète à engager dans les «zones de protection», supposent un repérage méthodique et sérieux des édifices anciens et des ensembles. Les éducateurs comme les administrateurs auraient besoin de répertoires sûrs. Or, s'il existe, pour certaines régions et certaines villes, des recueils*

¹¹ *Op. cit.*, p. 129 à 139.

historiques satisfaisants, il est singulier, peut-être même scandaleux et en tout cas incontestable, que la France est le seul des grands pays occidentaux à ne pas avoir encore en chantier un inventaire monumental d'envergure»¹².

On peut donc penser que le rapport rédigé en 1962 par André Chastel et Louis Grodecki – rapport qu'André Holleaux, alors directeur de Cabinet d'André Malraux, propose de publier sous le double timbre du ministère des Affaires culturelles et du Commissariat général du Plan d'Équipement et de la Productivité – a dû être rédigé à la même époque que les articles publiés dans *Le Monde*¹³. L'entreprise prend une forme officielle et donne la mesure des ambitions culturelles de Chastel : il s'agit bien d'inscrire l'action de l'histoire de l'art dans l'ensemble de la vie culturelle française. C'est ce que confirme Jean-Marie Pérouse de Montclos lorsqu'il écrit : «*Du grand dessein de Chastel, l'Inventaire général fut la pièce maîtresse.... L'Inventaire général est peut-être moins né d'une ambition d'érudition que d'une réflexion générale sur le monde contemporain*»¹⁴. Mais le premier inventeur a encore besoin d'un allié.

La rencontre : l'adhésion d'André Malraux

Nous aurions voulu élucider dans cet article la question de savoir à quelle date précise Malraux rencontra André Chastel, adhéra au projet et prit la décision de lancer l'Inventaire général. Le ministère des Affaires culturelles a été institué en 1959; la rencontre doit dater de 1960 ou 1961. Nous avons vu que tout était mis en œuvre en même temps pour que le projet réussisse : travail de la commission ad hoc, sensibilisation des collègues et de l'opinion publique. Il importait encore d'obtenir l'adhésion du ministre, déterminante pour impulser une action étendue et durable; il fallait l'obtenir, et Chastel s'y employa. Malheureusement, à ce jour, les archives sont muettes quant à la chronologie de cette démarche.

¹² *Op. cit.*, p. 138. Au même moment, A. Chastel, dirige une unité de recherches du CNRS, le CRHAM, installé à l'institut d'histoire de l'art, rue Michelet, à Paris. L'étude urbaine du quartier des Halles dont la disparition est programmée, constitue alors, dans une certaine mesure, un laboratoire expérimental pour les futures enquêtes de l'Inventaire général.

¹³ Arch. MCF, 79477/1. Programme du quatrième Plan. L'Inventaire monumental de la France.

¹⁴ Préface à *Architecture et Patrimoine*, *op. cit.*, p. 22.

En effet, le cheminement du projet d'enquête documentaire sur l'architecture et les œuvres d'art est bien balisé dans les procès-verbaux des réunions du Plan de 1962, mais nous ignorons la date exacte de la rencontre historique entre Chastel et Malraux, dont nous n'avons qu'un seul et unique témoignage. Témoignage essentiel, car c'est celui d'André Chastel : on le trouvera dans la communication qu'il fit en 1989 au cours des journées d'étude organisées par le comité d'histoire du ministère de la culture, et consacrées à André Malraux, ministre des affaires culturelles¹⁵. André Chastel et Marcel Aubert avaient demandé au ministre une audience : *«Il est difficile d'oublier la scène. Malraux était allé à la fenêtre. Il se trompa d'abord de visiteurs et nous parla d'autre chose. Nous rectifiâmes: l'idée d'un recensement gigantesque de tout ce que la France recèle et a recélé en édifices, en œuvres d'art, avec une vision large, nouvelle, ouverte, moderne de l'activité artistique saisie dans son contexte topographique : tout commence par un site, et dans l'épaisseur chronologique : tout se superpose ici depuis deux ou trois mille ans. Nous donnions des exemples de négligences, de pertes irrémédiables. «Oui, la mémoire, la mémoire» disait Malraux, «il faut comprendre en profondeur. On le fera sans nous si nous n'entreprenons rien». D'après un témoignage récent de Jean-Marie Pérouse de Montclos, un argument majeur pour emporter la décision avait été de représenter à Malraux que ce vide intellectuel allait laisser la porte ouverte à l'érudition étrangère, que les Allemands, notamment, risquaient de se substituer à nous pour faire l'inventaire à notre place¹⁶.*

Malgré cette légère incertitude de date, on peut cependant affirmer que l'adhésion politique a fortement soutenu les travaux fondateurs des responsables du Plan. André Chastel a bien plaidé sa cause : même si le ministre s'investit moins dans ce projet que dans celui des maisons de la culture, il endosse avec enthousiasme le rôle de l'inventeur et porte le projet jusqu'au décret fondateur du 4 mars 1964¹⁷.

¹⁵ Isabelle Balsamo, «André Chastel, L'invention de l'Inventaire», *Les Affaires culturelles au temps d'André Malraux, op. cit.*, p. 87. Il est piquant de constater que l'historien éminent omet de préciser la date de cette rencontre ! Il est vrai que cette communication prononcée en novembre 1989, fut publiée en 1996, après la mort de Chastel survenue en 1991 et qu'il eut certainement revu et complété son texte.

¹⁶ Entretien inédit du 25 novembre 2003.

¹⁷ Voir *infra*, l'article de Michel Melot, «André Malraux et l'Inventaire général».

André Malraux, inventeur de l'Inventaire

Le 14 avril 1964, André Malraux installe à l'hôtel de Sully la Commission nationale chargée de préparer l'établissement de «l'Inventaire général des Monuments et des richesses artistiques de la France» : ce titre sonne bien, on y reconnaîtra facilement des accents gaulliens. L'entreprise répond aux souhaits du général de voir apparaître des projets culturels dans le IV^e Plan, elle s'insère dans une stratégie d'aménagement du territoire¹⁸.

A ce moment -là, Chastel est content : le passage de relais s'est bien opéré et le ministre défend admirablement son projet; il l'enveloppe et le magnifie à travers le discours d'inauguration – semble-t-il improvisé – qu'il prononce le 14 avril¹⁹. Respectivement à la droite et à la gauche du ministre figurent Julien Cain, désigné comme président de la commission, et Chastel, vice-président. Chastel est très satisfait du choix de Cain²⁰, car il sait que celui-ci ne sera pas contesté et saura s'imposer à tous les membres de la commission nationale.

De manière très symbolique, la «plaquette sable», désignation qui tient à la couleur de la couverture, éditée par l'Imprimerie nationale en 1964, s'ouvre sur la célèbre préface d'André Malraux. Ensuite, c'est Chastel qui a rédigé et signé un texte bien nourri de quatorze pages, véritable charte de l'entreprise, sorte de condensé de son rapport de 1962²¹. Les deux inventeurs de l'inventaire sont donc ainsi réunis : à l'un le texte visionnaire, à l'autre les bases argumentées du projet qui devient à ce moment réalité.

¹⁸ Sur cet aspect du projet, voir Balsamo, Isabelle «Les enjeux politiques de la création de l'Inventaire général», dans *Pour une histoire politique du patrimoine*, Philippe Poirrier, Loïc Vadelorge, dir. Comité d'histoire du ministère de la culture, Fondation maison des Sciences de l'homme, Travaux et documents, no 16, p. 411-420.

¹⁹ Voir *infra* la note de Michel Melot au texte de Malraux sur l'Inventaire général et *supra* l'article d'Alexandra Kowalski.

²⁰ Entretien inédit avec Jean-Marie Pérouse de Montclos, 25 novembre 2003.

²¹ Nous retrouvons dans le rapport de 1962 comme dans la plaquette «sable», la mention des moyens matériels nécessaires aux équipes «Pour son local, son camion photographique et son matériel de classement, un crédit de 600 000 NF est inscrit au IV^e Plan, qui suppose, bien entendu, le développement des crédits d'entretien correspondants». Il est confondant de penser que ce sont là les seules précisions que les auteurs du rapport aient jugé bon d'apporter. Sans doute faut-il y voir la marque du désintéret total de Chastel pour les contingences matérielles. Cette négligence de la première heure pèsera lourd en tous cas sur les développements ultérieurs de l'entreprise. Nous tenons à remercier vivement Christian Pattyn qui a attiré notre attention sur cette faiblesse du «système» chastelien.

Jusqu'en 1969, date de la fin du ministère Malraux, André Chastel qui a inspiré la nomination de Jean-Marie Pérouse de Montclos, chercheur au CNRS comme responsable scientifique du domaine architecture aux côtés de Roger Delarozière, a la satisfaction de voir ses efforts aboutir. Ce sont des années d'intense activité où tout se met en place : le grand projet d'«inventaire Malraux» apparaît en bonne place, entre l'instauration des secteurs sauvegardés et l'installation des maisons de la culture.

Plus tard, à la mort de Julien Cain, en 1973, André Chastel deviendra président; il reprendra inlassablement son action auprès de neuf ministres successifs, trouvant à chaque fois l'énergie d'expliquer, de convaincre et de faire vivre «l'entreprise».

Dans un récent entretien, J.-M. Pérouse de Montclos insiste sur le fait que Malraux a rapidement considéré que la partie était gagnée : «nous avons un inventaire», l'affaire est entendue. Les membres de son cabinet, tout comme Roger Delarozière, le premier secrétaire général de la Commission nationale, lui disent que «c'est bien, il n'y a pas de problème», et de fait le ministre ne s'en occupe plus. La satisfaction d'avoir lancé une entreprise novatrice dans ses ambitions comme dans ses méthodes a entraîné, comme il arrive parfois, un effet pervers. Il y a désormais un «inventaire Malraux», mais sa formule, «Nous avons un inventaire», dissimule une insuffisance de moyens; il aurait, au contraire, fallu les multiplier à une cadence soutenue pour pourvoir au développement territorial de l'entreprise. L'ambition du programme était telle qu'il eut fallu faire entendre très vite un cri d'alarme en réclamant des moyens à la hauteur.

Chastel devra donc rester constamment vigilant. Lorsqu'il se rend à Verrières, voir Malraux qui survole les questions de détails et d'intendance, il continue à défendre les aspects pratiques de l'entreprise. Malraux ne lui en tient pas rigueur et garde pour lui une estime sans faille : il acceptera en 1974 de faire partie du comité pour l'épée d'académicien de Chastel.

Les deux hommes se seront efficacement relayés au service d'un projet qui, quarante ans plus tard, contribue encore puissamment à enrichir la notion de patrimoine.